

A quoi servirait-il, en effet, aux instituteurs d'avoir suivi pendant deux ou trois ans un cours d'agriculture, s'ils ne doivent plus y penser une fois à la tête de leur école, s'ils ne doivent faire ni agriculture, ni jardinage avec leurs élèves; il ne leur resterait sans doute que le regret d'avoir perdu le temps donné à ces leçons, les professeurs de l'École-Normale regretteraient de même celui qu'ils ont consacré à préparer leurs cours, et cette école ferait en les continuant une dépense inutile, si petite qu'elle soit.

Mais non, nous n'avons pas cela à craindre, si nos sociétés d'agriculture veulent bien se donner le trouble d'essayer seulement. La dépense ne sera pas grand chose; d'ailleurs, quand même l'expérience coûterait une centaine de piastres, le sujet est assez important pour qu'on laisse de côté la question de l'économie, surtout quand on sait en dépenser quatre et six fois autant pour des choses qui sont loin d'être aussi utiles que celles que nous demandons. Qu'est-ce, en effet, que l'amélioration du bétail, que l'on peut supposer avoir obtenu par cette dépense d'argent aux expositions, comparée au bien qui pourrait résulter pour nos campagnes de l'emploi de cinquante à soixante piastres des revenus des sociétés d'agriculture pour compléter la réforme de notre instruction primaire dans le sens que nous entendons.

Qu'on commence par le chef-lieu du comté. La société d'agriculture, par l'entremise de son président et de son secrétaire, peut, avec le concours des commissaires d'école de la paroisse, choisir un emplacement d'une couple d'arpents et les mettre à la disposition de l'instituteur.

Quelques piastres dépensées ensuite pour l'achat des instruments indispensables, de quelques livres élémentaires d'agriculture, puis quelques règles de discipline faciles à suivre, et voilà une école de paroisse telle qu'elle doit être pour remplir les conditions de l'instruction nécessaire aux enfants d'une campagne, et telle aussi que nous voudrions en voir dans toutes les parties du pays.

Mais, dira-t-on, que pourra faire l'instituteur avec une couple d'arpents de terre, par exemple? Ce sera trop grand pour un jardin et trop petit pour une exploitation agricole.

Il est bien certain que sur cette petite étendue on ne pourra pas faire usage des instruments perfectionnés, nourrir du bétail de différentes races et tenter de grandes améliorations agricoles. Loin de nous, l'idée de faire des écoles rurales autant d'écoles agronomiques. Ce que nous voulons, qu'on le comprenne partout, c'est que l'enfant du cultivateur prenne à l'école de son village une idée vraie de la profession de ses pères, qu'il y apprenne à considérer la vie de campagne comme *la plus douce, la plus agréable, la plus saine, la vie qui offre le plus de ressources aux riches contre l'ennui et la satiété, aux pauvres contre le dénûment et la misère*. Nous voulons qu'il prenne les laborieuses habitudes du cultivateur dès son enfance, et en même temps que son intelligence se développerait dans cette utile direction, nous aimerions à voir ses bras s'habituer de bonne heure au travail agricole.

Pour cela, il n'est pas besoin de tout l'attirail des grandes fermes. Prenons quelques perches de ce champ, convertissons-les en jardin potager, dont les plates-bandes recevront même quelques fleurs. Ayons quelques arbres fruitiers bien dirigés, une pépinière convenablement tenue, des légumes de bonnes espèces subvenant largement aux besoins du petit ménage de l'instituteur.

Des porte-graines, de belles espèces de patates, de betteraves, de choux, de carottes, etc., dont les produits seraient vendus dans la paroisse, rendraient encore service aux cultivateurs et amélioreraient la position de l'instituteur.

Puis sur le reste du champ un assolement régulier, des grains semés en lignes, des fourrages nouveaux, serviraient de démonstra-

tion et appuieraient les leçons ou lectures agricoles faites aux enfants.

Le labourage pourrait être exécuté, moyennant une légère rétribution, par un cultivateur voisin; ou mieux, fait à la bêche par les élèves mêmes; le fumier d'une vache et le produit des latrines recueilli avec soin suffiraient grandement pour engraisser le champ et le jardin.

L'instituteur qui dirigerait convenablement ce travail, y trouverait avantage matériel; sa position morale serait aussi améliorée, car il serait heureux de visiter son jardin, son champ, sa vache, de combiner dans son ménage des produits qu'il aurait obtenus par son travail et par son intelligence. Enfin, nous le répétons avec confiance, il tiendrait à la paroisse, on tiendrait à lui et il serait aimé de tout le monde, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui pour un bon nombre de nos instituteurs.

Devrait-on d'abord se montrer très-exigeant? Nous ne le pensons pas, car tout ceci ne peut se faire sans quelques fausses manœuvres; tout ne peut réussir du premier coup, et on sait, pourvu qu'on ait cultivé, qu'il est très-facile de faire des fautes en agriculture.

Ceux qui voudraient un résultat immédiat se tromperaient gravement; car les améliorations sont lentes, les choses nouvelles dans un pays comme le nôtre rencontrent des contradicteurs sans nombre, et ce n'est qu'après un assez long temps qu'on apprécierait tous les bienfaits d'une semblable mesure.

L'état d'instituteur exige un grand dévouement; il est fort peu rétribué, et, certainement, toutes les personnes qui se sont occupées d'instruction comprendront, nous en sommes convaincu, que les doux et attrayants travaux du jardinage et de la culture, peuvent seuls dédommager des ennuis et des petites tracasseries qui suivent presque invariablement cette position.

Encore une fois, nous invitons tous les intéressés à porter leur attention pour un moment de ce côté-là;—que ceux qui auraient quelque objection à faire à ce projet, nous en fassent part sans gêne. Comme nous l'avons dit dans notre Prospectus, *nous ne redoutons ni les contradictions, ni la rectification de nos erreurs*.

Une autre chose qui intéresse hautement nos campagnes, c'est bien le crédit foncier, comme le fait si habilement ressortir la lettre de M. Ossaye, dont nous donnons la fin dans une autre page de notre journal. Si la nécessité de l'établissement des banques agricoles ou territoriales est bien comprise, les moyens d'exécution sont nombreux et faciles, et, avec de la bonne volonté de la part de nos législateurs, nous devons espérer de voir ces institutions fonctionner bientôt pour le plus grand avantage de nos populations rurales.

M. Jos. Perrault, dans sa Revue de la Colonisation, voit dans nos sociétés d'agriculture une organisation toute faite pour le fonctionnement du crédit-foncier. "Notre organisation agricole," dit-il, "se prêterait admirablement aux rouages du *crédit-agricole*, sans coûter un cent à la Province. Dans chaque comté il y a une société d'agriculture avec son comité de direction ramifié dans chaque paroisse. Les applications pour *crédit-agricole* seraient faites par l'entremise des sociétés de comté, à la Chambre d'Agriculture, chargée de la répartition des fonds, et de veiller à leur emploi judicieux. En un mot, l'organisation est toute faite, il ne manque plus que la garantie provinciale pour faciliter les emprunts dont serait chargée la Chambre d'Agriculture." (*Revue Agricole*, décembre, p. 81).

Nous concourons pleinement dans cette idée et nous ajoutons qu'il suffirait, ce nous semble, d'un léger amendement à l'acte qui pourvoit à l'administration du Fonds d'Emprunt Municipal, pour doter nos campagnes d'une institution de crédit foncier.